

MHE : MOUVEMENTS AUTORISES AU DEPART DE la zone régulée en FRANCE

11 avril 2025

PAYS	Exigences pour la MHE
Belgique	Bovins : vaccinés depuis 60 jours avec Hepizovac ; Ovins : mouvements non autorisés
Espagne (hors Canaries Baléares)	Aucune exigence
Grèce	Bovins : Désinsectisation et PCR négative ; Ovins : Désinsectisation et PCR négative sur échantillon ¹
Italie	Bovins : Désinsectisation et PCR négative OU vaccination depuis 21 jours avec Hepizovac ; Ovins : Désinsectisation et PCR négative
Luxembourg	Bovins : vaccinés depuis 60 jours avec Hepizovac ; Ovins : mouvements non autorisés
Portugal (hors Madère et Acores)	Aucune exigence
Pays-Bas	Bovins : vaccinés depuis au moins 60 jours et au plus 6 mois avec Hepizovac ; Ovins : mouvements non autorisés
Slovaquie	Bovins vaccination Hepizovac et PCR négative 35 jours après la seconde injection de primovaccination ; Ovins : mouvements non autorisés

Désinsectisation et PCR négative : animaux désinsectisés au moins 14 jours avant le départ et soumis à une analyse PCR, effectuée sur des prélèvements réalisés au moins 14 jours après le début de la période de protection contre les vecteurs.

¹ Echantillon déterminé pour assurer la détection d'une prévalence minimale de 10 % avec un intervalle de confiance de 95 %.